



Achat dans magasin /retour/avoir

Par **maryanig**, le **23/10/2009** à **13:58**

Bonjour,rnj'ai acheté hier dans un magasin une serrure de porte. Je me suis rendu compte en rentrant chez moi qu'elle ne convenait pas. Ce matin, je suis retourné au magasin et à la caisse, ils m'ont informé qu'ils ne rembouraient pas et qu'ils me faisaient un avoir. Est-ce normal. Puis-je invoqué les è jours de rétractation?rnMerci d'avance pour la réponse.

Par **frog**, le **23/10/2009** à **17:21**

Ne s'agissant pas de vente par correspondance, il n'y a pas de rétractation. Même l'avoir n'est pas obligatoire et relève du geste commercial.

Par **maryanig**, le **24/10/2009** à **00:43**

Merci pour la réponse. Je m'en doutais un peu tout de même, c'est vraiment dommage pour des pièces de ce genre, on a beaucoup de chance de se tromper. Donc, nous pouvons considérer qu'ils ont été très sympa. Cordialement, M.A